

# LA PATRIE

## JOURNAL DU SOIR.

Abonnements :

Un an.....	\$4 00
Six mois.....	2.00
Trois mois.....	1.00

H. Beauprand,  
Editeur - Propriétaire

Bureaux :  
22, St. Gabriel.

Le No. 1 Cent.

### AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOIES, dans la PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

On publiera aussi les annonces A LOUER et les DEMANDES de logements aux mêmes conditions. La circulation de la PATRIE à Montréal est actuellement plus grande que celle d'aucun autre journal français.

Les annonces doivent être envoyées au bureau, No. 22 rue St. Gabriel, avant-midi lorsque l'on désire qu'elles soient publiées le jour même.

### Cartes d'affaires.

**ROY & BOUTILLIER**  
AVOCATS  
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10  
MONTREAL. 3 m

**Lajoie, Perrault & Scat**  
SYNDICS et COMPTABLES

64 et 68 Rue St. Jacques.

MONTREAL.

L. JOS. LAJOIE, Syndic officiel pour la cité de Montréal.

C. O. PERRAULT, Syndic officiel pour le District de Montréal.

D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

**Husmer Lacroix, B. C. L.**  
AVOCAT,  
No. 38, Rue St. Jacques, No. 38,  
Montréal.

Bureau du soir :

203, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

**R. & L. LAFLAMME**

AVOCATS

No. 42, Rue St. Jacques, No. 42  
MONTREAL.

**Adelard P. Forget B.C.L.**

AVOCAT

No. 33 Rue St. Vincent No. 33  
MONTREAL.

**Christin et Globensky**

AVOCATS

69 Place Jacques-Cartier 69  
MONTREAL.

**BEAUSOLEIL & KENT**

Syndics officiels et comptables

No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55

C. BEAUSOLEIL A. L. KENT

Syndic officiel. Comptable.

**J. E. ROBIDOUX**

Avocat.

10 RUE ST. JACQUES

Montréal.

**E. U. PICHE,**

AVOCAT et Conseiller de la Reine

BUREAU :

222 Rue Notre-Dame.

Au-dessus de MM. Dufresne et Mongenais  
marchands-épiciers.

M. PICHÉ, se chargera généralement de tout ce qui est de sa profession, et spécialement de la plaidoirie (comme Conseil, ou autrement) devant la Cour Supérieure, (notamment dans les procès par jury au civil) devant la Cour de Révision et la Cour d'Appel.

N. B.—Substitut du Procureur-Général, pendant nombre d'années, à Montréal, et dans presque tous les districts ruraux environnants, M. Piché pourra également, s'occuper de la "poursuite," aussi bien que de la "défense" des accusés, en matière criminelle.

Portraits à l'huile, au crayon et à l'aquarelle de Chine. Depuis le portrait en miniature jusqu'au portrait grandeur nature. On fait les portraits d'une manière irréprochable et l'on copie les vieux portraits avec la plus grande exactitude.

**ARCHAMBAULT**

Artiste Photographe

300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en noyer noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on sera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

### ADMINISTRATION.

“LA PATRIE”

Paraît tous les jours, à 4h. de l'après-midi.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les frais de port sont à la charge de l'éditeur propriétaire.

L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

### ABONNEMENT :

Un an.....	\$4.00
Six mois.....	2.00
Trois mois.....	1.00

Le numéro 1 cent.

Par le porteur, à domicile, en ville

5 cts PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL :  
22 & 24 RUE ST. GABRIEL

ANNONCES.

Dix cents la ligne première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

**H. BEAUGRAND,**

EDITEUR DE LA PATRIE

MONTREAL.

Montréal, 20 Mars, 1879.

### AVIS.

Nous ne considérons comme abonnés à LA PATRIE que les souscripteurs qui ont payé d'avance au moins trois mois d'abonnement. Il est donc inutile pour les personnes à qui nous adressons une copie spécimen du journal de nous la renvoyer, car le fait qu'ils la conservent ne les engage en rien.

L'abonnement au journal est invariablement payable d'avance et nous discontinuerons à dater de jeudi, 20 mars courant, l'envoi du journal à ceux qui ne nous auront pas remis au moins un trimestre d'abonnement.

Pas d'abonnements à crédit; voilà notre dernier mot.

### COURRIER.

La « Minerve » de ce matin publie une lettre qu'un M. Prieur de Côteau Landing a adressée à l'hon. M. Joly pour refuser une commission de juge de paix que le gouvernement provincial avait, paraît-il, accordé à ce M. Prieur. Nous reproduisons cette lettre en même temps que les quelques remarques dont la « Minerve » la fait précéder. Cela vaut la peine d'être connu. Voici la lettre et les remarques qui sont des modèles du genre :

« La valeur de la commission de juges de paix si honorée et si honorée est en baisse par le temps qui court, c'est-à-dire depuis que MM. Joly et Cie. ont fait juges de paix des repris de justice et autres individus plus propres à être jugés qu'à juger. C'en est arrivé à ce point que des honnêtes gens n'en veulent plus. Un des derniers renvoyait sa commission avec ses compliments à M. Joly. Voici sa lettre : »

J'ignore qui a pu me recommander auprès du gouvernement de Québec pour être nommé Juge de Paix dont je viens de recevoir la commission. Ce que je n'ai jamais sollicité ni ambitionné. Il y a déjà tant d'incapacités dans ces nouvelles commissions de juges de paix que je crois en honneur de refuser cette charge.

Votre etc.,

E. B. PRIEUR.

Côteau Landing, 18 mars 1879.

Voilà la manière dont la « Minerve » et M. Prieur traitent la magistrature. Si un journal rouge eut publié des insinuations aussi méchantes lorsque les conservateurs régnèrent à Québec on aurait crié au « radicalisme » et aux instincts révolutionnaires des rouges.

C'est une cliché sacramentel. Mais du moment que se sont les tories qui parlent, ah !... c'est différent.

Nous ne voyons dans toute cette histoire qu'une lettre insolente de la part d'un imbécile quelconque, à l'hon. M. Joly, et la mauvaise foi de la « Minerve » qui fait feu de tout ce qui lui tombe sous la main pour montrer sa haine envers l'hon. premier ministre.

Quant à la mise en accusation de toute la magistrature de la paix de la Province de Québec par les hommes de la « Minerve » et par M. Prieur, on peu s'en moquer comme on se moque des insolences du premier pochardeur que l'on rencontre au coin d'une rue. Le pochardeur peut crier, insulter et faire du tapage, mais l'honnête homme n'en continue pas moins son chemin sans s'occuper de ses jérémiades.

Le résultat le plus clair de la protection, jusqu'à présent, a été la hausse du blé, de la farine, du charbon et des outils de tous les corps de métiers.

Et les salaires sont-ils plus élevés qu'ils ne l'étaient auparavant? Demandez cela à ceux qui travaillent pour 60, 70 et 75 cents par jour !

M. Tilley a remanié le tarif afin de lui faire produire une taxe supplémentaire de \$2,200,000 par année. Et pour en arriver là il s'arrange de manière à taxer le pain du pauvre, et à diminuer la taxe des brasseries de bière de \$250,000 par année. Le pauvre ouvrier paiera tandis que le brasseur millionnaire encaissera ses bénéfices.

N'est-ce pas qu'ils tiennent bien leurs promesses, MM. les Conservateurs, en taxant le pauvre et favorisant le riche ?

Voilà la saison du printemps qui nous arrive et nos braves mères de famille se proposent d'acheter : les unes un ameublement de chambre à coucher, les autres un service de vaisselle, les autres une pendule pour orner la salle à diner. MM. les conservateurs, prévoyant tout cela et ayant besoin d'argent pour faire face à leurs dépenses ont taxé tous ces articles de ménage. Une taxe de 35 pour cent est imposée sur les pendules ; une taxe de 25 pour cent est imposée sur la vaisselle.

Et ce sont nos ménagères qui paieront cette différence.

Belle chose que la protection, braves mères de famille.

### LE CANADA ET L'ANGLETERRE.

Depuis que l'Angleterre, reconnaissant franchement la légitimité de nos réclamations, nous a accordé le gouvernement responsable, nous n'avons eu aucune cause sérieuse de mécontentement contre la métropole. Nous sommes aussi libres que peuple de la terre, et il faudrait que nous y missions plus que de la bonne volonté pour nous trouver opprimés. Mais tout indépendants que nous pouvons nous dire, l'intérêt et un peu de la reconnaissance nous font un devoir de ne pas oublier que nous sommes une colonie de l'Angleterre. Et tant que nous ne serons pas assez forts pour entreprendre de marcher seuls dans la voie que suivent les nations absolument libres, nous ne pouvons désirer de meilleure tutelle que celle de notre mère patrie. Après la grande campagne de sir Robert Peel contre les théories réactionnaires et après le triomphe des doctrines libérales, le commerce de l'Angleterre prit des proportions si formidables qu'il accapara bientôt tous les marchés de l'univers. Les colonies se ressentirent de la prospérité sans exemple de la mère-patrie, et le Canada

bénéficia comme les autres du développement du commerce anglais. Admis francs de droits sur le marché d'Angleterre nos produits s'écoulèrent facilement, et notre commerce établi sur des bases solides devint pour nous une source féconde de prospérité.

On comprend qu'il n'entrât pas dans l'idée de l'Angleterre de permettre à ses colonies de clore les débouchés qu'elles offraient à l'écoulement de ses marchandises lorsqu'elle même ouvrait ses portes toutes grandes pour admettre en franchise les effets de consommation que nous lui expédiions. Ayant des possessions dans toutes les parties du monde elle était parfaitement placée pour apprécier les résultats de la politique fiscale qu'elle avait inaugurée, et l'épreuve l'a convaincue de l'orthodoxie économique des principes dont elle avait assuré le succès. Une expérience d'un quart de siècle l'a confirmée dans la résolution qu'elle avait prise, et ce n'est pas la crise actuelle, — attribuable à l'oubli des principes du commerce et non à l'application des vraies doctrines économiques — qui la fera retourner au système empirique dont elle s'est débarrassée. Nous ne pensons pas non plus que ce soit un temps de dépression universelle comme celui que nous traversons qu'elle pourrait convenablement choisir pour permettre à ses colonies d'adopter des tarifs différentiels contre les importations anglaises et favorables au commerce d'importation qu'elles font avec les autres pays. Entendue de cette façon la liberté commerciale pour les colonies deviendrait de la licence. Sans doute que l'établissement de nos relations commerciales et le règlement de notre politique fiscale ne sont pas des questions de sentimentalité ; mais encore faut-il ne pas être inutilement ingrats et surtout ne pas nous montrer provocateurs maladroits à l'endroit de la métropole, lorsque nous n'avons qu'à nous en louer.

Intentionnellement ou non M. Tilley vient de nous donner un tarif différentiel adverse à l'Angleterre et favorable aux Etats-Unis. Dans son discours sur le budget sa prétention était que la nouvelle politique fiscale était dirigée contre les importations nôtres venant des Etats-Unis et qu'elle était favorable à l'Angleterre ; mais un travail de comparaison fait par le « Globe » de Toronto fait voir que la position est tout autre que celle exposée par M. Tilley. Le tableau de notre confrère démontre que nos principaux articles d'importation, qui viennent d'Angleterre, sont frappés des droits les plus élevés et que le tarif actuel équivaut à la prohibition des produits anglais.

Ainsi, sur les cotonnades le tarif varie de 40 à 60 p. c., soit sur l'ancien tarif, nous en importons pour \$21,922 des Etats-Unis et pour \$215,582 d'Angleterre. Sur les soies manufacturées le nouveau droit est de 30 p. c., c'est-à-dire 12 1/2 p. c. de plus que sous l'ancien tarif; nous en importons pour \$31,129 des Etats-Unis et pour \$1,291,882 d'Angleterre. Sur les lainages le nouveau tarif varie de 40 à 50 p. c., augmentation de 32 1/2 sur l'ancien tarif; nous en importons pour \$148,364 des Etats-Unis et pour \$5,137,773 d'Angleterre. Il en est ainsi pour le fer, pour l'acier, pour le tôle etc.

On voit donc que les droits imposés sur les marchandises qui nous viennent de la métropole sont énormes,

pendant que sur tous les objets que nous importons principalement des Etats-Unis, comme, le cuir, le caoutchouc, les clous, les machines à coudre, les montres, etc., ils sont relativement insignifiants.

Voilà comment le tarif différentiel de M. Tilley est favorable à l'Angleterre. Nous sommes anxieux de savoir qu'elle attitude le Parlement anglais va prendre sur cette question et quelles raisons les membres du gouvernement Macdonald vont donner pour mettre leurs précédentes protestations de loyauté, d'accord avec leur politique fiscale actuelle.

Quatre employés surnuméraires du Parlement fédéral viennent d'être renvoyés.

Une députation de sénateur canadiens-français doit se rendre auprès du ministre des travaux publics pour savoir qu'elle est la politique du gouvernement au sujet de la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne.

M. Peter McLaren, conservateur, et l'un des plus riches marchands de bois de la vallée de l'Ottawa, se déclare très-mécontent du tarif.

Des députations qui demandent des changements au tarif encombrant les corridors du Parlement.

Les fabricants de papier protestent contre la nouvelle politique fiscale.

L'univers est dans l'attente du discours que M. Coursol va faire pour illuminer le tarif.

Les fabricants de verreries disent que les nouveaux droits tuent leur industrie.

L'honorable M. Marchand a prêté serment hier comme commissaire des terres de la couronne.

Les carrossiers pestent contre les droits sur les articles qui entrent dans la confection des voitures.

La population de l'Isle du Prince Edouard voue le tarif aux gémonies.

Ne pas oublier la séance du Club National demain soir.

Le « Mail », le grand organe conservateur, le défendeur immaculé de la loyauté à la mère-patrie dit que si le lien colonial est mis en danger par le nouveau tarif, tant pis pour le lien colonial !

### LE NOUVEAU TARIF.

Montréal, 20 Mars 1879.

Ma chère Patrie,

Il y a cinq ans que j'ai quitté la France, et après un séjour d'environ six mois au port de débarquement, (New-York), l'envie m'a pris de voir le Canada, où j'ai fini par m'ancrer pour de bon.

A cette heure, dans le faubourg Québec, j'exerce l'humble industrie du charcutier.

Marié à une Franco-Canadienne et déjà père de deux enfants, ce que me pose dans le quartier—je m'intéresse vivement à tout ce qui est canadien et au progrès du pays en général.

Je me suis fait un grand nombre d'amis, parmi lesquels il en est de haut-fûtés. L'un d'eux, s'il vous plaît,

n'est rien moins que député fédéral. Il est vrai que je puis me flatter d'avoir quelque peu aidé à son élection ; mais, à ce léger service il me témoigne tant de reconnaissance que force m'est de croire que son amitié eût toujours été sincère sans cela.

Depuis que le Parlement siège, chaque courrier m'apporte le procès-verbal de ses séances et les documents déposés sur son bureau. C'est vous apprendre que, grâce à l'obligeance—je devrais dire à la faveur—de cet ami sincère, je suis un des mieux renseignés sur les affaires du pays.

Ne connaissant pas l'anglais, vous devinez sans peine que mon aimable ami le député ne m'envoie que la version française des documents parlementaires, et bien que je croie savoir un peu ma langue, je suis souvent étonné de ne pas comprendre un grand nombre de termes dont se sert le traducteur des « Votes et Délibérations. »

Les « votes », ça ne doit pourtant pas être difficile à traduire !

De ce qui précède, n'allez pas inférer, ma chère PATRIE, que je veuille faire une critique en règle. Ce serait trop audacieux de la part de celui qui ne sait que manier le couteau et la doloire, les deux principaux outils de son métier.

Si vous avez eu cette crainte, rassurez-vous, car ma lettre se borne à une demande de renseignement.

Au procès-verbal de la séance (du 15 de ce mois) des Communes figure le nouveau tarif, et dans la liste des articles francs de droits, (page 169), se trouvent ces trois mots abracadabrants : « Queues non préparées ! » et rien, soit avant soit ou après, qui fasse connaître de quelle espèce de « queues » il s'agit.

Plutôt ahuri qu'intrigué, mais avec l'espérance de trouver le mot de l'énigme, j'ai parcouru la liste des articles impossibles, m'attendant, à chaque ligne, de voir que les « queues préparées » étaient soumises à un lourd impôt ; mais je ne les y ai pas trouvées. Cet article ne figure pas dans cette dernière condition, d'où je conclus qu'au Canada les « queues » n'entrent dans le commerce que non « préparées » ; mais étant curieux de ma nature, et n'ayant pu même m'imaginer quels étaient les animaux dont l'appendice caudal jouissait ici du privilège de la franchise, j'ai cru devoir faire appel à votre savoir, afin que moi et beaucoup d'autres sachent à quoi s'en tenir.

UN DE VOS ABONNÉS.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Notre abonné est bien aimable, mais on trouverait qu'il l'est d'avantage s'il s'était lui-même donné la peine de trouver le renseignement qu'il demande.

De notre mieux, cependant, nous allons essayer de le satisfaire.

Au bas de la page 168 de la version anglaise du tarif, il y a « Tails undressed », que le traducteur a, en effet, rendus improprement par les mots « queues non préparées », qui semblent avoir fait beaucoup rire notre correspondant, et qui, en termes de fourrure, signifient tout simplement CULÈES DE PELLETERIES, c'est à dire la partie de la peau la plus proche de la queue de l'animal qui la portait.

CLUB NATIONAL.

Séance, au lieu ordinaire à 7 1/2 heures précises. Lecture, et discussion du sujet suivant :

« Le monument à être érigé à Sallaberry et à ses compagnons doit-il être élevé à Montréal ou à Chambly ? »

Tous sont cordialement invités.

HENRI P. FAGNANT.

S. C. N. M. M.

S. C. N. M. M.

S. C. N. M. M.

S. C. N. M. M.

S. C. N. M. M.

PARLEMENT FEDERAL. (Des journaux du matin.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 19.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

Après les affaires de routine.

M. Holton signale le fait qu'il a reçu un exemplaire corrigé des procès-verbaux de vendredi dernier, contenant le tarif, et demande que les corrections soient publiées en détail, vu qu'il est fastidieux pour les représentants de parcourir et de comparer toute la liste, item par item.

Sir John—Je n'y vois pas la moindre objection.

M. Bowell présente le rapport du comité des chemins de fer.

Sur motion de Sir John, les noms de MM. White (Hastings), Orton et Cameron (Huron), sont ajoutés à la liste des membres du susdit comité; ceux de MM. Orton et Cameron, au comité des banques et du commerce; ceux de MM. Killam et Rykert, au comité des comptes publics; celui de M. Boulton, au comité de la faillite; celui de M. White (Hastings), au comité des sbills privés et à celui de l'immigration.

M. Rogers demande si c'est l'intention du gouvernement de mettre, dans le budget supplémentaire, un item pour continuer la construction d'un quai à la Baie du Rocher, (Anderson Hollow).

M. Tupper—Le gouvernement fait actuellement exécuter le contrat, jusqu'à concurrence du montant déjà voté, mais il ne croit pas pouvoir aller au-delà, pour le moment. Il sera heureux de continuer ultérieurement ces travaux, quand la chose sera jugée nécessaire.

M. Landry demande si c'est l'intention du gouvernement de faire construire les hangars de la Grosse-Isle qui ont été détruits par le feu au mois d'août dernier.

M. Tupper—En l'absence du ministre de l'agriculture, je répondrai dans la négative.

M. Trow demande si le contrat pour la section B du chemin de fer du Pacifique est définitivement conclu entre le gouvernement et les entrepreneurs, et quand les soumissions seront produites.

M. Tupper—J'espère que le contrat pour la section 2 sera signé aujourd'hui, et les documents seront soumis aussitôt que possible, pour les deux sections.

M. Trow demande si c'est l'intention du gouvernement, pendant la présente session, d'abolir les frais de poste sur les journaux dans les limites du comté ou de la ville où ils sont publiés.

Sir John—Ce n'est pas l'intention du gouvernement.

M. Barpee (Sunbury) demande si c'est l'intention du gouvernement de payer au gouvernement local du Nouveau-Brunswick la somme de \$150,000 réclamée par cette province pour sa part du chemin de fer Intercolonial connue sous la désignation de « Prolongement Est » et acheté de la province du Nouveau-Brunswick par le gouvernement fédéral.

M. Tilley—Une demande a été faite, à ce sujet, à l'ancien gouvernement qui n'a pas répondu. Le gouvernement actuel n'a pas encore répondu non plus.

Une longue discussion s'engage ensuite entre MM. Keeler, Huntington, sir John et McCallum à propos d'une lettre que l'on prétend avoir été soustraite des bureaux du maître général des Postes.

M. Vallée demande que les ministres de la commission d'enquête à propos du naufrage du « Lady Head » soient soumises à la Chambre.

M. Coursol, pour la première fois, propos une motion demandant certains renseignements sur l'affaire Ryland, mais le député de Montréal-Est rengaina sa motion sur la demande de M. Tupper.

M. Huntington demande les documents relatifs à la démission de M. Regis Cardinal, employé du département du revenu de l'Inde. Ce monsieur était un excellent serviteur public.

M. Storaard, s'étonne de la demande de l'ex-maître général des postes.

Il défend la destitution de M. Cardinal.

M. Huntington dit qu'il paraît suffisant qu'un député conservateur fasse une plainte contre un employé public pour que cet employé soit destitué sans aucune forme de procès.

M. Tupper dit que M. Cardinal a travaillé aux élections en faveur des candidats libéraux.

M. Huntington: Comment le savez-vous?

M. Tupper dit que, de plus, M. Cardinal a corrompu les électeurs.

M. Huntington: Le gouvernement a demis là un officier qui, de l'aveu de ses collègues dans le département, était un des meilleurs employés de l'administration. On n'a pas donné à M. Cardinal l'occasion de se défendre.

M. Rouleau dit que M. Joly a renvoyé toute une classe de fonctionnaires.

L'Orateur: Je ne crois pas que cette chambre puisse s'occuper des affaires des législatures provinciales.

M. Landry dit quelques mots.

M. Brecken défend l'acte du gouvernement tout en déclarant qu'il ne le connaît pas.

M. Domville se montre surpris de l'attitude du député de Shefford. Son étonnement étonne la Chambre. Il dit que les dépouilles appartiennent aux vainqueurs.

M. Casey est heureux d'entendre faire cette déclaration par un partisan du gouvernement.

M. Doull est aussi surpris des observations de M. Huntington.

M. Robertson (Hamilton) se déclare contre l'adoption du système américain.

Sir A. J. Smith fait une déclaration semblable.

Après quelques mots de MM. Currier, Ryan et Shaw, M. Fortin se déclare en faveur du système anglais.

La chambre s'ajourne à six heures.

SEANCE DU SOIR.

Plusieurs projets de loi sont présentés et la Chambre s'ajourne à 8 1/2 heures.

NOUVELLES CANADIENNES.

QUEBEC: Le détective Beaulieu est arrivé en cette ville, hier, des Trois-Rivières, amenant avec lui une servante du nom d'Adeline Delisle, de cette ville, qui avait laissé le service de M. Bertrand, marchand, soudainement, sans avertir, emportant avec elle une grande quantité de linge qui ne lui appartenait pas. Elle est maintenant à la station de police No. 1. Dans sa valise, l'on trouva plusieurs robes de soie, etc., qui n'ont pas encore été réclamées.

Au moment où quelques sections de la société St. Patrice s'apprétaient à laisser le lieu de leur réunion au marché Champplain, un cavalier monté sur un cheval fougueux a failli écraser un jeune enfant qui traversait la rue. Notre bambin, s'est trouvé pris nous ne savons comment, sous les pattes du coursier. Il en a été quitte cependant pour quelques égratignures.

ST. HYACINTHE. NOMINATION.—Le gouvernement fédéral vient de nommer Joseph Antoine Hamel, de St. Hyacinthe, percepteur des douanes, à St. Hyacinthe.

—Les nouveaux commandements du parlementaire d'après le « Soir »:

- I—Le train du midi tu prendras Pour arriver exactement.
II—Aux commissions paraîtras Pour la forme, un petit moment.
III—Projet de loi déposeras Et le liras sommairement.
IV—La parole demanderas Pour un rappel au règlement.
V—A la tribune monteras Avec un fort amendement.
VI—De tout ton cœur le défendras Pour le retirer finalement.
VII—Au bout d'une heure en descendras Pour recevoir des compliments.
VIII—A la buvette tu rendras Pour rafraîchir ton diamant.
IX—Voyez les journalistes iras Pour qu'ils te fassent un boniment.
X—A tes électeurs l'envoyeras Pour qu'ils t'admettent profondément.
XI—Pour le ministre voteras Quand il sera fort et puissant.
XII—S'il n'a pas été très fort, tu devras Opérer son débordement.
XIII—En agitant t'as sera Tous d'unis dans le parlement.

Bulletin Telegraphique.

Québec 20.

On dit qu'un autre grand quai sera construit aux chutes Montmorency.

—Trois jeunes filles ont prononcé hier leurs derniers vœux au couvent de Sillery.

—M. E. Doucet, greffier de la paix et frère de feu le Juge Doucet qui est mort il y a environ trois mois, est mort lui-même hier matin de la petite vérole et a été inhumé dans l'après-midi.

—L'hon. F. G. Marchand a été assermenté hier comme commissaire des terres de la couronne et l'hon. Alex. Chauveau, C. R., comme secrétaire Provincial.

Ottawa, 20.

Environ cinquante clercs sessionnels ont été renvoyés hier, leur ouvrage étant terminé et l'appropriation votée pour leur salaire étant épuisée.

—Une députation de fabricants de cigares s'est abouchée avec le ministre des finances et a demandé l'imposition d'un droit spécifique de \$1.25 par livre sur tous les cigares.

—Comme preuve de son affection pour les catholiques d'Ottawa, le Pape a accordé à la cathédrale Notre-Dame de cette ville, le titre de « Basilique mineure. »

—Hier, à l'arrivée du train qui ramenait Mgr. Duhamel, une grande procession s'est formée devant la gare et a escorté l'estime prélat jusqu'à la cathédrale. Plus de 2,000 personnes en faisaient partie.

Une adresse en anglais a été lue par l'hon. John O'Connor et une en français par M. Joseph Tassé, M. P. Sa Grandeur a répondu en termes chaleureux et a donné à la foule la bénédiction papale.

HALIFAX, 20 On a ouvert hier au Conseil législatif le débat sur l'abolition de ce corps.

—Une bagarre eut lieu hier soir entre des marins et deux hommes de cette ville. L'un de ces derniers a reçu un coup de poignard entre les deux épaules et a eu le crâne fracassé.

FRANCE.

Un correspondant de Paris mande qu'il existe de grands obstacles à la résignation de Waddington. Ni Léon Say, ni Freycinet n'est en position d'accepter la charge de premier ministre et leur âge et leurs états de service ne leur permettent pas de remplir une charge sous le contrôle de leurs collègues actuels.

RUSSIE.

Huit officiers de la garde impériale ont été arrêtés comme Nihilistes.

ALLEMAGNE.

Le « National Zeitung » dit que les Puissances s'opposent unanimement au projet de la Turquie concernant la frontière Grecque.

La grande réception d'usage à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume n'aura pas lieu cette année parce que les médecins ont conseillé à Sa Majesté de prendre du repos.

COMMUNICATIONS.

M. le Rédacteur, Voudriez-vous publier, dans votre journal, l'extrait suivant d'une lettre que je viens de recevoir de M. Th. Dubois, Professeur d'Harmonie au Conservatoire de Paris, en réponse à quelques questions que je lui adressais à propos de M. Guillaume Couture.

Je vous demande cette faveur dans le but de faire disparaître certains préjugés qui existent sur le compte de notre distingué compatriote, maintenant fixé parmi nous comme Professeur d'harmonie et de chant.

Veillez me croire, Votre bien dévoué serviteur, DR. E. DESJARDINS.

M. LE DR. E. DESJARDINS, Montréal, Monsieur. J'ai reçu votre lettre et suis peiné de voir le sentiment de malveillance et d'injustice dont M. Guillaume Couture est l'objet, et que rien ne justifie.

M. Couture a fait à Paris des études d'harmonie, de contrepoint, de fugue et de composition très complètes, qui ne devraient permettre à personne de douter de son mérite.

Il est lauréat du Conservatoire et l'auteur de plusieurs morceaux distingués, entr'autres un « Memorare » un « Quartuofugue », une « Réverie pour orchestre, des « Motets » pour le salut, etc., etc.

Je vous autorise donc, Monsieur, dans l'intérêt de la vérité, et aussi dans celui de M. G. Couture, à faire de ma lettre tel usage qu'il vous plaira.

Veillez agréer, je vous prie, l'assurance de mes sentiments distingués, TH. DUBOIS, Professeur d'harmonie au Conservatoire, Organiste de la Madeleine, Paris, 11 février 1879.

LE BIEN-ÊTRE & BACINE, propriétaire du BARRIAC, 200 rue Notre-Dame, invite tous ceux qui veulent défrayer les dépenses de leur voyage en Europe depuis quelques jours. M. Jos. Bénédict invite également les amis de l'Hotel du Canada à lui constituer leur bienveillant patronage.

ECHOS DE PARTOUT.

Un épouvantable accident, qui rappelle un accident analogue survenu pendant une fête de la cour sous Charles VI, vient de jeter un grand émoi dans la ville de Hambourg. Voici les détails que nous fournis sur cet événement une correspondance adressée à une feuille belge:

Le grand lac Alster, dont les flots sont ordinairement sillonnés de nombreuses et élégantes embarcations, se trouve aujourd'hui complètement gelé. Plus de dix mille personnes y viennent patiner et de joyeux quadrilles s'y forment avec accompagnement de musique ou plutôt de véritables orchestres. Des buffets y sont même installés, qui permettent aux patineurs de réparer leurs forces.

Dans un bal déguisé, donné pendant une fête de nuit, où toute la société élégante de Hambourg rivalisait de luxe et d'originalité, deux ours blancs tenant chacun des torches enflammées attirèrent surtout l'attention des spectateurs par la vivacité de leur patinage. Malheureusement, à la suite d'une volte brusque, exécuté par un des ours, la torche de son compagnon atteignit sa fourrure et, en quelques secondes, il se trouva au milieu d'une vraie fournaise.

Les cris de joie se changèrent en cris d'horreur; le malheureux voulant fuir le feu qui le dévorait, s'était lancé à la recherche d'un trou d'eau pour l'éteindre, et n'avait fait que l'activer. Lorsqu'on put enfin l'arrêter dans sa course folle et le secourir, il était trop tard: le corps du malheureux était complètement déformé, et les chairs suivaient cette funeste enveloppe qui paraissait s'être collée à lui comme une robe de Nessus.

Angelo Baccigalupo, épiciier dans la Huitième rue, à Richmond, Virginie, a épousé une veuve il y a une quinzaine de jours, avec le seul objet, comme la suite l'a démontré, de mettre la main sur quelques milliers de dollars dont il la savait propriétaire. Quand il a eu le magot, il a songé à se débarrasser de celle qui le lui avait apporté, et il a exécuté son dessein samedi soir. Ayant mené sa femme sous quelque prétexte dans une rue solitaire, il l'a percée de onze coups de poignard. Les cris de la blessée ayant attiré du monde, Angelo s'est sauvé sans prendre le temps de l'achever, mais il a été poursuivi et arrêté. Il était porteur de \$3,500, avec lesquels il se proposait sans doute d'aller s'établir dans quelque autre Etat si son crime n'avait pas été découvert immédiatement. La mort de la victime était attendue d'une minute à l'autre.

A un bohème panné qui cherche à vous tirer une carotte, répondez carrément; des navets, sans lâcher vos radis.

GRAND CONCERT

DE LA MUSIQUE DE LA CITE

AU MECHANIC'S HALL, LUNDI, 24 MARS

PROGRAMME:

Musique—Grande marche de Concert—Vandeufl—Musique de la Cité.

Solo de Cithare. (a) Elégie—Hüllem. (b) Nocturne—Eichorn.

M. MAX EICHORN.

Duo, Flûte et Cornet. Sérénade—Tillé.

M. E. LAVIGNE et SIG. MADELENO.

Musique. Grande Fantaisie sur la Traviata de Verdi.

MUSIQUE DE LA CITE.

Solo de Violon (a) Elégie—Ernst. (b) Menuet—Bacherim.

M. REICHLING.

Solo de Cornet. Caprice et variations.—J. Arban.

M. ERNEST LAVIGNE.

Solo de Clarinette. 6ème air varié.—E. Brepsant.

M. J. B. GEAY.

Piccolo Solo. Le Rossignol, Valse de Concert.—Julien.

SIG. MADELENO et MUSIQUE DE LA CITE.

Solo de Cithare. (a) Marche de Paradis—Burgslow. (b) Berceuse—Eichorn.

M. EICHORN.

Musique de la Cité. Une Soirée Musicale. N. Bouquet.—[Grande fantaisie exécutée par le Corps de Musique de la Garde Républicaine de Paris.]

Musique de la Cité. L'Ardennoise. (Polka de Concert.—Vandeufl.

MUSIQUE DE LA CITE.

VIVE LA CANADIENNE.

ADMISSION..... 50 cts.

Portes ouvertes à 7 heures. Concert à 8 heures.

Le plan de la salle est déposé chez M. Ernest Lavigne, éditeur de musique, 237, rue Notre-Dame, où les usages peuvent être retirés à l'avance sans charges extra.

61-28

Acte de Faillite de 1875

Et ses amendements.

Dans l'affaire de Barbeau et Cie, de Laprairie, Faillit.

Le soussigné syndic, vendra par encan au magasin des faillit, à Laprairie,

Mercredi le 26 courant

A ONZE HEURES A. M.

L'actif de la faillite consistant en marchandises, groceries et vaisselle.....\$2,331 72

Ferronneries et garnitures de magasin..... 293 80

Cheval, voitures, roulant, etc..... 202 58

Créances de livres.....\$2,888 11

La vente du Stock sera faite en lots con venables au commerce et les créances de livres en bloc à tant dans la \$, conditions faites le Jour de la vente. La liste de cré ances peut être examinée au Bureau du soussigné.

C. O. FERRAULT, Syndic,

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath. Montréal, 15 mars 1879.

Acte de Faillite de 1875

Et ses amendements.

Dans l'affaire de FRANCOEUR & GIROUX, de la cité de Montréal.

FAILLIT.

Le syndic soussigné vendra par encan public, à tant dans le dollar, suivant l'évaluation de l'inventaire, à la place d'affaires des faillit No. 37, rue St. Laurent, Montréal, jeudi le 26 jour de Mars, 1879, à 11 heures, A. M., l'actif de la faillite plus haut mentionnée, savoir:

Stock de Marchandises Sèches, évalué à.....\$15,811.90

Garnitures de magasin, coffre-fort, etc..... 512.65

Livres de compte..... 9,695.89

\$26,020.44

Le stock et les livres de compte seront vendus séparément.

Les conditions seront spécifiées le jour de la vente.

Le magasin sera ouvert pour examiner le stock MARDI le 18, MERCREDI, le 19 et JEUDI, le 20 jusqu'à l'heure de la vente. On pourra obtenir toute autre information en s'adressant au soussigné.

ARTHUR M. PERKINS, Syndic

BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

Bureau de Perkins & Perkins, 60 Rue St. Jacques.

Montréal, 5 Mars 1879.

Acte de Faillite de 1875

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Boyle, de la cité et du district de Montréal, marchand de fer et commerçant, Faillit.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Beausoleil & Kent, 55 rue St. Jacques, dans la cité de Montréal.

MERCREDI le 2ème jour d'AVRIL prochain, 1879 à TROIS hrs P. M.

Pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos et régler les affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL, Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent, 55 rue St. Jacques.

Montréal, 19 mars 1879.

Acte de Faillite de 1875

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Boyle, de la cité et du district de Montréal, marchand de fer et commerçant, Faillit.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Beausoleil & Kent, 55 rue St. Jacques, dans la cité de Montréal.

MERCREDI le 2ème jour d'AVRIL prochain, 1879 à TROIS hrs P. M.

Pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos et régler les affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL, Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent, 55 rue St. Jacques.

Montréal, 19 mars 1879.

Au Grand Vatel

30 RUE ST. JACQUES, CAFE RESTAURANT.

M. Duperrouzel, Spécialité de Cafe français, de vins Français et Allemands et de fines liqueurs françaises.

Salon particulier pour Messieurs. Journaux parisiens et Canadiens. On se charge des commandes des dîners de société.

N. B. L'établissement est ouvert tous les soirs jusqu'à minuit.

HOTEL DE VILLE, Montréal, 11 Mars 1879.

SON HONNEUR LE MAIRE, SEVERE RIVARD, Sec. se tiendra à son bureau, à l'Hotel de Ville, tous les jours, depuis ONZE heures A. M. jusqu'à MIDI, pour la transaction d'affaires publiques.

Par ordre, OHS. GLAUDMEYER, Greffier de la Cité.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE.

No. 209.

Hercules J. B. Beaudry & al, Demandeurs vs. Rose D. Hébert & al, Défendeuses.

Il sera vendu par autorité de Justice et par suite de saisie-gagerie, le 25ème jour de Mars 1879, à dix heures de l'avant-midi, au domicile des dits Défendeurs, No. 117 rue St. Paul, en la Cité de Montréal, tous leurs biens meubles et effets saisis en cette cause, consistant en meubles de ménages.

O. DAOUST, H. C. S. Montréal, 20 Mars 1879.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, COUR SUPERIEURE.

No. 913.

Hercules J. B. Beaudry et al, Demandeurs vs Jérémie Lamontagne, Défendeur.

Il sera vendu par autorité de Justice et par suite de saisie-gagerie, le vingt huitième jour de Mars 1879, à dix heures de l'avant midi, à la place du dit Défendeur No. 117 rue St. Paul, en la Cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets saisis en cette cause, consistant en fourniture de barre, etc.

O. DAOUST, H. C. S. Montréal, 20 Mars 1879.

VENTES PAR ENCAN

PAR BENNING & BARSALOU

VENTE de CHAUSSURES

Les Soussignés vendront à leurs salles Nos. 126 et 128 Rue St. Pierre

JEUDI, LE 20 MARS

450 Caisnes de Chaussures, formant un Magnifique Stock de Gros et pouvant convenir aux marchés de la ville ou de la Campagne, le tout en bon ordre.

Vente à DEUX heures.

BENNING & BARSALOU Encanteurs.

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE.

Les immeubles suivants dont Mary Edson, fille mineure née du mariage de Hiram Edson de la Cité de Montréal, marchand avec Dame Elvina Gimour, son épouse, la dite mineure représentée par Marcellus G. Edson de la dite cité de Montréal, chalmiste, son tuteur aux biens dument nommé en Justice, est propriétaire, seront vendus au plus haut offrant et dernier enchérisseur, au bureau de J. S. Hunter et C. Cushing, les notaires soussignés, No. 110 rue St. Jacques, Montréal, jeudi le 27 mars courant à dix heures de l'avant-midi, sujets aux conditions de la vente qui seront annoncées, savoir:

« Une partie d'un certain lopin de terre connue et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt sept (partie du No. 387) sur le plan officiel et le livre de rentes »

« le dit quartier St. Antoine, dans la dite cité de Montréal, mesurant trente pieds de largeur sur quatre-vingt cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins; borné sur le front par la place Richmond, en arrière par le lot No. 387 »

« trois cents quatre-vingt cinq sur le plan officiel et le livre de rentes du quartier St. Antoine et de chaque côté par d'autres portions du dit lot No. 387, appartenant à John Meville du côté ouest et à William P. Bartley au sud-est ou leurs représentants, ainsi que la résidence portant le No. 14 place Richmond et autres « batiments y attachés. »

Daté

COMMERCE.

MONTREAL AU JOUR LE JOUR

MARCHÉ MONÉTAIRE. Montréal, 20 mars 1878. Or à 100. Greenbacks ont été achetés de 1/2 00 et vendus de 0 à 0.

Hier matin, une femme nommée Annie Smith âgée de 33 ans, a eu une attaque d'épilepsie sur la rue Craig et a été trouvée mourante par la police.

Hier matin vers cinq heures des voleurs ont brisé la vitrine du magasin de M. P. St John sur la rue Bleury et ont enlevé cinq paires de chaussures.

—Deux jeunes gens, W. Sullivan et M. Costigan ont trouvé deux boîtes de vernis dans une cour de la rue William et les ont apportées à la station de police de la rue Canning où le propriétaire pourra les réclamer.

—Michael O'Neil, le journaliste qui a si brutalement assailli O'Brien, à Lachine le 12 courant, a été traduit devant son Honneur le juge Desnoyers à la cour des sessions spéciales et a, sur sa propre demande, été condamné à subir un procès par jury.

—Il vient de se former en cette ville une société qui portera le nom de "Société de libre-échange Gladstone." Ce sont des jeunes anglais qui la dirigent.

—Mary Griffin, mendicante et ivrognesse, a été trouvée ivre-morte et presque gelée sur la rue Commune, tenant dans ses bras un petit enfant d'un an.

—Le Procureur-Général Ross a donné instruction au coroner Jones de charger le Dr. Baker Edwards de faire l'analyse du contenu de l'estomac du jeune Gillespie qui s'est empoisonné dernièrement.

—Mardi, sur le rond à patiner de la rue Wellington, un jeune homme en patinant, fit une chute et se fractura une jambe à deux endroits. Il fut transporté chez lui et des soins médicaux lui furent prodigués.

—Dans la partie de billard qui a été jouée, hier soir, à l'Hôtel Richelieu, entre M. Massé et Malone, pour un pari de \$25, partie française, à 150 points, ce dernier est sorti victorieux par 27 points.

—Hugh Goulden, âgé de 80 ans et résidant au No 175 rue Inspecteur, est mort subitement hier matin. Le coroner a été notifié et le juré a rendu un verdict de "mort par syncope."

—L'échevin Mullin a intenté une action aux propriétaires du "Star" pour \$20,000 de dommage pour libelle contenu dans une correspondance publiée il y a quelque temps par ce journal.

—Les boîtes aux lettres, sur les rues se sont désormais visitées à 9,15 hrs a. m., au lieu de 10 hrs. a. m.

UNION ST. JOSEPH.—Hier l'Union St. Joseph a chômé sa fête patronale avec un éclat inaccoutumé. Le temps était magnifique. Vers neuf heures du matin la procession se mit en marche et partit de la salle St. Joseph, rue Ste. Catherine, et défila par les rues Ste. Catherine, Bleury, Craig St. Denis jusqu'à l'église St. Jacques.

La procession très nombreuse était accompagnée des corps de musique de la cité et Ville Marie. L'église était magnifiquement décorée. La messe fut chantée par le Rev Père Jodoin O. M. I. assisté du Rev Père Petit, comme diacre, et de M. Vaillant comme sous-diacre.

Parmi les invités on remarquait Son Honneur le Maire Rivard, M. J. B. Rolland, président de la société St. Jean-Baptiste, D. Boudrias, président de l'Union St. Pierre; Perrault président de l'Union des Comités-Marchands, L. Archambault, président de la Société des Artisans, Rochon, Marion, McShane, M. P. P., pour la Division Ouest de Montréal etc., qui tous accompagnèrent la Société à son retour à la salle.

Après le service divin la procession défila par les rues St. Denis, Mignonne, Jacques-Cartier, Dorchester, Amherst Ste. Marie, Notre-Dame, St. Lambert, St. Laurent et Ste. Catherine arrêtant à la salle où M. Labelle, président, fit un excellent discours dans lequel il remercia les invités d'avoir bien voulu rehausser l'éclat de la fête par leur présence, et les membres de leur nombreuse assistance et de leur bonne tenue à la procession.

Puis MM. Rivard, Rolland, Boudrias, Perrault, Archambault, Rochon et McShane trouvèrent de bien belles paroles pour féliciter l'Union St. Joseph sur sa prospérité et lui souhaiter la continuation des faveurs des citoyens de Montréal.

Tous les orateurs exprimèrent l'espoir que vous puissiez tous les candidats-français faire partie de l'Union St. Joseph.

Enfin la foule se dispersa au son des fanfares. On doit des remerciements à MM. Bertrand et Desjardins, commissaires-ordonnateurs de la Société qui se sont donnés beaucoup de trouble, et qui ont parfaitement réussi à nous organiser une belle fête canadienne-française.

La journée se termina par une représentation dramatique au théâtre Royal où les amateurs de l'Union-Allet donnèrent le grand drame en cinq actes: LES PIRATES DE LA SAVANE. MM. Anthony, Marion, Prendergast, Martin, Lefavre, avaient les rôles principaux et la représentation a été le digne couronnement de la fête du jour.

—Un grand nombre d'hommes ont commencé ce matin à enlever l'épaisse couche de neige qui couvre la rue Notre-Dame.

—Des brefs de saisie ont émané contre les marchands suivants: William Geen, marchand de chaussures, pour la somme de \$245, Charles Boyle, marchand de fer et John Boyle, commerçant, pour la somme de \$500 chacun, Ambrose Lafortune, épicer, pour la somme de \$210, Ovila Desmarais pour la somme de \$218, Joseph Martel, épicer, pour la somme de \$580, Charles McAdam, pour la somme de \$571.11.

—L'ouvrage avance rapidement aux ponts Wellington, et l'on s'attend à ce qu'ils soient prêts au ter mai. Pour les terminer, il faudra travailler nuit et jour, car on doit construire deux immenses piliers en pierre sous le pont du Grand-Tronc.

—Les commissaires des parcs se sont réunis hier après-midi et ont voté les estimés pour cette année—\$6,500

—Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez RUBENSTEIN, 537 rue Craig pour vos Chaussures, Caoutchoucs, etc. Vous ne regretterez pas de venir voir les marchés que l'on vous offre. Le No. est 537 rue Craig.

Tribunaux.

RECORDER.

Onze prisonniers devant Son Honneur le Recorder, ce matin.

Enilda Assaquet, 19 ans, épouse d'Ed. Dolan, assaut, \$20 et 15 jours.

Mary Church, 24 ans, servante, atteinte d'aliénation mentale est envoyée en prison pour y subir l'examen des médecins.

Israel Bernier, 22 ans, charretier, pour avoir obtenu le trottoir sur la rue Gosford, \$2,50 et 15 jours.

Vital Desjardins, 40 ans, menuisier, ivresse et assaut sur son épouse, \$10 et 2 mois.

George Woodworth, 23 ans, journalier, ivresse et perturbation de l'ordre, \$2,50 et 15 jours.

Pierre Parmentier, 20 ans, cordonnier, pour s'être enivré et s'être battu sur la rue Beaudry, \$2,50 et 15 jours.

Sarah Murphy, 35 ans, trouvée ivre sur la rue St. Laurent, 15 jours.

William Thompson, 35 ans, plombier, assaut, subira son procès demain.

John Hannon, 23 ans, assaut sur la personne de Henri Latour, 1 mois.

Hugh Hefferman, 21 ans, journalier, ivresse et vagabondage dans la ruelle Pichette, 15 jours.

Charles Lappin, 22 ans, journalier, pour s'être introduit avec effraction dans une maison de la ruelle Pichette, \$5 et 1 mois.

SESSIONS SPECIALES.

Le jeune Gravel arrêté hier sur la demande des employés du chemin de fer du Nord, pour avoir fait le trajet de St. Martin en cette ville sur la charrie d'une locomotive, a été remis en liberté la poursuite n'ayant pas voulu porter l'affaire plus loin.

POLICE.

Hortense Sarazin, 18 ans, servante, a été arrêtée par le détective Riché sur l'accusation de s'être approprié des objets appartenant à ses maîtres. Elle a comparu ce matin devant le magistrat de police et a été renvoyée en prison pour plus ample examen.

ARRIVAGES.

HOTEL RICHELIEU.

M. Prevost, St. Jérôme; Dr. T. G. Wilson, St. Placide; C. Bergevin, M. P. P., Beauharnois; L. G. Desjardins, Québec; Rev. Geo. Allan, Mascouche; W. Rosseler, Malone, N. Y.; Jas. R. Scanlon, Rouse's Point; C. A. Boisvert, Québec; O. J. Remington, St. Etienne; Ls. Bergeron, Trois-Rivières; W. Webster, St. François de Salle; L. G. Dupuis, St. Antoine; J. F. Herrick, Lowell, Mass.; Thos. Caron, Toronto; W. Williams, Ottawa; J. H. Dubuc, do; Chs. O'Reilly, Chambly; W. Scott, do; M. Clarke, do; Jas. Connors, Farnham; W. Jones, St. Albans; T. E. Gadsden, Burlington; A. R. Laford, do; W. Malvin, Clansville; Chs. McCarthy, Bedford; Ed. Potman, Irberville; L. Larocque, Sorel; P. St. Jean; Slavin; T. Davis, St. Lin.

HOTEL DU CANADA.

P. Keroack, Acton Vale; P. Tagniot,

St Hyacinthe; V. Vachon, St Dominique; J. A. Germain, Sorel; C. Mongeau, Sorel; T. Poulin, Québec; B. Millette, Watton; G. Daigneault St Hyacinthe; E. Goulet, St Hilaire; S. G. E. Goulet, St J. Bte. Rouville; Dr. G. A. Lacerte, Kingsey; L. C. Bélanger, Sherbrooke; C. J. Marchand, St Jean; F. P. Prieur, St Polycarpe; L. Arel, St Zéphirin; L. G. B. Frigon, Trois-Rivières; Geo. E. Barthe, Sorel; E. Chagnon, Verchères; D. L. Beauséjour, Hamilton E. Gariépy, Morin Flat; Edmond Latour St Jérôme.

NAISSANCES.

En cette ville, le 20 Mars courant, l'épouse de Théophile Lanois, deux filles.

—En cette ville, le 19 courant, la Dame de Lucien Forget, Ecr., avocat, une fille.

DECES.

—Au Mile-End, le 19 mars 1879, à l'âge de 67 ans et 5 mois, Zoé Sigouin, épouse bien aimée de Pierre Chapiéau. La défunte était la mère de l'Hon. J. A. Chapiéau. Le service sera chanté samedi à l'église du Mile-End.

Le convoi funèbre partira du couvent de la Providence, Mile-End, à 8,30 a. m., pour se rendre à l'église et de là au lieu de la sépulture. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

On Demande

DES VOITURIERS au No. 427 rue St. Joseph

On Demande

DEUX CHAMBRES non meublées, avec le privilège du piano, avec ou sans la pension dans une famille privée. S'adresser à la boîte 96, Bureau de Poste, Montréal.—1 s

Maison LANTHIER & CIE., AU PUBLIC.

M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault & Lanthier, No. 271, rue Notre-Dame

a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acheter le fonds du magasin sus-mentionné à des conditions si libérales qu'il sera en mesure, à l'avenir, d'écouler toutes ses marchandises à des prix qui défient toute compétition.

Un escompte de 10 0/0 sera accordé à toute personne payant argent comptant. De plus il n'y aura qu'un seul prix au nouveau magasin, M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial. La maison continuera à importer des Chapeaux, Fourrures, Gants, Parasols, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

N. B.—N'oubliez pas d'aller faire une visite au magasin de M. Lanthier, No. 271, Rue Notre-Dame, vous y verrez le nouvel assortiment de Marchandises du Printemps quel'on reçoit en ce moment. M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier & Cie., et toute personne endettée envers la dite maison est priée de vouloir bien venir régler son compte le plus tôt possible. 15 Mars 1879.



Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à

SAMEDI, le 19 avril prochain, inclusivement, pour la

Confection et la pose d'un Appareil Calorifère aux édifices des Départements Publics en voie de construction à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, après le 26 du courant, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Les soumissions devront être encadrées: "Soumission pour appareil calorifère." Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, ERNEST GAGNON, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 14 mars 1879.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit. 15 mars 1879. 168



Distric de Montréal.

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE, siégeant en juridiction criminelle, pour le District de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la Cité et District de Montréal,

Le vingt-quatrième jour de Mars courant, à dix heures de l'avant-midi.

En conséquence je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes. Le donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix pour le District susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 12 Mars 1879.

MODES DU PRINTEMPS

Vêtements nouveau genre pour HOMMES ET JEUNES GARÇONS chez J. G. KENNEDY & CIE.

Nous faisons une spécialité de vêtements élégants à bon marché de manière à mettre nos marchandises à la portée de toutes les bourses. Nous promettons toute satisfaction sous le rapport des modes, du travail et du fini de nos vêtements. Voici quelques spécimens de nos prix.

Table listing clothing items and prices: Costume de rue, tout laine \$10 a 7.25; de promenade 10.50 a 7.75; du matin 11 a 8.50; en Diagonal 12 a 9; Venitien 13 a 9.50; Grande toilette 17 a 12.50; Pardessus de printemps 9 a 6.50; de voyage 10 a 7.50; Ulster de printemps 11 a 8.25; Pardessus Leinster 12 a \$9.

Tous ces vêtements sont faits d'avance ou peuvent être faits sur commande dans quelques heures. Nous avons un assortiment innombrable de Marchandises nouvelles que nous vendons à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville.

J. G. KENNEDY, & CIE., 31 Et 33 Rue St. Laurent.

CREDIT advertisement: 1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat. Audessus de VINGT dollars le paiement est divisé en 20 mois. 1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat.

LITTERAIRE & MUSICAL advertisement: MAISON ABEL PILON, 33, rue de Fleury, 33-PARIS. A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur. Dictionnaires, CREDIT DE VINGT MOIS, Encyclopédies, Histoire, Géographie, Littérature, Sciences, Voyages, Ouvrages illustrés, Gravures, Publications artistiques, Musiques, Etc., Etc.

Société de Construction Canadienne DE MONTREAL.

ACTIONS PERMANENTES.

Dividende Semi-Annuel.

Un Dividende Semi-Annuel de 3 1/2 0/0 pour cent sur les actions du capital permanent a été déclaré et sera payé le et après le PREMIER jour d'AVRIL prochain.

Le livre de Transport sera fermé du 15 courant au 1er Avril exclusivement. M. RIVET, Trésorier. Montréal, 15 Mars 1879.

LIBRAIRIE IMPRIMERIE ET RELIURE.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault,

NO. 250 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

LIVRES DE PIETE.

- "Anges Conducteur," différentes reliures, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. et \$1.00
"Formulaires de Prières," différentes reliures 50, 75, \$1.00, 1.25, 1.50, etc.
"Manuel Complet," par Gouffé, reliure anglaise, 731 pages in-12, contenant outre la matière d'un paroissien, une explication du texte, des Epîtres et Évangiles, et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques, distribuées suivant leur rapport avec l'Évangile du jour. Prix, \$1.00.
"Imitations de Jésus-Christ," de toute reliure, de 25, 30, 40, 50, 75 cts. et \$1.00.
"Journées du Chrétien," de toute reliure, 25, 30, 40, 50, 60 75 cts.
"Manuel de Piété" à l'usage des évêques du Sacré-Cœur, in-8, 304 pages, tranché marbré \$1.00, doré \$1.25.
"Mirotir des Ames," in-12, 142 pages avec gravures, 60 cts.
"Paroissiens" de toute sorte de 3.10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 60, 75, 90, \$1.00, 1.25, 1.50, etc.
"Recueil de Prières," par Mine la Comtesse Flavigny, de 50 cts à \$1.00.
"Vieilles au St. Sacrament" et à la Ste. Vierge," par St. Alphonse de Liguori, in-8, tranché marbré 40 cts., do., doré 60 cts.

Ces volumes seront expédiés par la maille franco-de-port, sur réception du montant. Aussi un assortiment complet de livres pour école, cartes, etc., etc., articles religieux, bon choix de littérature, etc., etc.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault,

250 Rue St. Paul, Montréal.

Departement des Terres de la Couronne.

Québec, 23 Janvier 1879. AVIS est par les présentes donné qu'il a été par excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un Ordre en Conseil, en date du 20 Janvier, d'ajouter la clause suivante aux règlements touchant la coupe du bois:

Il est strictement défendu à toute personne, hormis qu'elle ait obtenu une autorisation spéciale à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne ou de ses agents, d'établir ou d'abattre du bois sur des lots dans des territoires non arpentés, ou sur des terres arpentées qui n'ont pas encore été offertes en vente, ou d'abattre du bois marchand sur les terres, situées dans les limites de cette province, et sur les parties des limites pour lesquelles des licences pour la coupe du bois ont été accordées; le dit bois étant la propriété exclusive des porteurs des dites licences qui sont le droit exclusif d'exploiter des concessions qui en contiennent des bords.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif. Bureau du Shérif, Montréal, 12 Mars 1879.

Commissaire des Terres de la Couronne.

FEUILLETON de la "PATRIE."

SUZANNE NORMIS

ROMAN D'UN PERE.

PAR HENRY GREVILLE

Suite.

XXI

—Que s'est-il donc passé? dis-je en serrant le manche de mon couteau jusqu'à me faire mal aux doigts. Je n'avais plus envie de manger.

—Je n'en sais rien; toujours est-il que, le lendemain, madame m'a gardée près d'elle après qu'elle avait fait sa toilette de nuit, et lorsqu'on a entendu le pas de monsieur dans le corridor, voilà madame qui est devenue blanche comme un linge. Elle m'a prise par le bras, et m'a dit tout bas: "Ne me quitte pas, Félicie!" Elle tremblait si fort que j'ai cru qu'elle avait la fièvre. Monsieur est entré et m'a dit de m'en aller. Il fallait bien obéir. Depuis, tous les soirs, c'est la même chose: c'est nerveux, quoi! Faut-il que ce soit un manant pour l'avoir effrayée comme cela!

Je restai consterné.

—Pourquoi ne pas me l'avoir dit plus tôt? repris-je après un moment de réflexion.

Félicie haussa les épaules.

—A quoi cela vous aurait-il servi? me dit-elle.

Je n'avais rien à répondre.

—De sorte que me voilà sur le pavé, à mon âge! continua la vieille bonne. Si c'est là ce que j'attendais!

—Vous savez très-bien que vous n'êtes pas sur le pavé, Félicie, ne dites pas de bêtises; vous rentrez ici, voilà tout. Je tâcherai de faire entendre raison à mon gendre.

Elle haussa les épaules encore une fois. Etait-ce à mon adresse ou à celle de M. de Lincy? Je ne pus le savoir.

Ce même jour, quand ils vinrent tous les deux, j'envoyai Suzanne dans ma chambre où elle trouva sa vieille bonne, et je retins mon gendre.

—J'ai vu Félicie, lui dis-je, elle est au désespoir; elle avait élevé Suzanne, vous le savez.

—Elle donnait de mauvais conseils à ma femme, et elle voulait me régenter: à mon grand regret, j'ai dû la renvoyer; vous comprenez, mon cher beau père, qu'on ne puisse tolérer un ennemi domestique dans sa propre maison. Quittons, je vous en prie, ce sujet désagréable.

—Mais, mon gendre, dis-je avec quelque impatience, si cette femme est attachée, à Suzanne, Suzanne lui est également attachée, et vous comprendrez à votre tour que ce changement lui cause un chagrin véritable.

Votre fille, interrompit, M. de Lincy avec un sourire et un air de supériorité sans égale, a assez d'esprit pour se rendre compte de l'état réel des choses.

Un sage proverbe dit qu'entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt. Félicie a pu reconnaître à ses dépens la justesse de cette maxime. Je suis résolu à maintenir mon autorité chez moi, par tous les moyens.

Je le regardai bien en face pour voir si ce discours s'adressait à moi; il me fut impossible de rencontrer ses yeux, qui se promenaient avec complaisance sur les tableaux et les bronzes du salon.

—Vous avez un bien joli Van Goyen, me dit-il avec la plus grande aisance. L'avez-vous payé cher?

Suzanne rentra bien à propos pour me dispenser de répondre. Elle passa son bras sous le mien m'emmena sur un canapé où nous restâmes silencieux, —sa main dans ma main. Mon gendre fit la conversation tout seul jusqu'à l'arrivée de ma belle-mère, qu'il accapara pour le reste de la soirée. Ils partirent à neuf heures du soir, me laissant avec madame Gauthier qui avait vu Félicie et qui me fit une scène épouvantable.

—Voilà ce que c'est de ne prendre conseil de personne quand on choisit son gendre, me dit-elle, en terminant sa première apostrophe.

Ce coup inattendu m'abasourdit tellement que je ne lui répondis pas un mot, et elle parla longtemps.

XXIII

Tout cela me rendait fort perplexe; mon gendre avait bien raison: entre l'arbre et l'écorce.

Mais j'étais le père de Suzanne, cependant, et à ce titre n'avais-je pas quelque droit à m'occuper de son bonheur?

Elle ne paraissait pas malheureuse; certes, son joli visage, rose et mutin, était devenu plus pâle et plus sérieux; ses yeux légèrement cernés n'avaient plus la joyeuse expression des jours passés, mais elle causait avec abandon quand nous nous trouvions ensemble, et riait, volontiers de ce rire charmant, si doux et si communicatif que le plus morose s'y fût déridé.

Félicie, après avoir ponctuellement "fait ses huit jours", était rentrée chez moi, et ne m'avait plus jamais reparlé des détails que dans sa colère elle avait laissés échapper. J'aurais pu croire que j'avais fait un mauvais rêve, si un léger changement dans l'expression du visage de Suzanne, à l'approche de mon gendre, ne m'eût rappelé souvent ce que la vieille bonne m'avait raconté.

Nous n'étions pas loin du 1er janvier, quand un jour, vers midi, en traversant le salon qui menait à la salle à manger, chez mon gendre, j'entendis le bruit de sa voix irritée; celle de Suzanne, particulièrement vibrante, lui répondait par saccades. J'eus l'envie la plus véhémement de rester immobile et d'écouter à la porte, mais la vieille habitude prit le dessus, et je frappai sans attendre. Mon gendre m'ouvrit, et j'eus le temps d'observer l'expression brutale et presque sauvage de sa physionomie. Suzanne, assise devant sa tasse vide, les mains jointes, les yeux brillants, une tache rouge à chaque pommette, réprima un élan involontaire vers moi. Je ne dis rien, mais je pris une chaise, car je sentais mon cœur battre beaucoup trop fort.

—Je suis venu te chercher, dis-je à ma fille; n'était-il pas convenu que nous irions ensemble à une matinée théâtrale?

Avant qu'elle eût le temps de répondre, mon gendre, qui s'était assis entre elle et moi, s'interposa vivement:

—Désolé, cher beau-père, me dit-il; —sa voix était devenue douce comme les sons d'une flûte. —Suzanne a des visites à faire: elle l'avait oublié, je viens de lui rappeler; —des visites indispensables. Je regrette vraiment que vous ayez pris une

peine inutile.

Je regardai M. de Lincy; ja-

mais il n'avait été plus calme et plus aimable; ce jour-là cependant j'étais décidé à ne pas m'en laisser imposer.

—Soit, dis-je; d'ailleurs je ne tenais pas du tout à ce théâtre. Je vous accompagnerai quand vous sortirez: j'ai la voiture à quatre places, puis-je vous mener quelque part?

Mon gendre murmura quelques paroles vagues que je ne pus comprendre, et sortit: je ne puis dire qu'il frappa la porte en s'en allant, mais de la part d'un homme aussi bien élevé que M. de Lincy, le mouvement était d'une violence étonnante.

—Qu'y a-t-il? dis-je à Suzanne lorsque le bruit d'une autre porte m'eut annoncé le départ définitif de mon gendre.

—Rien du tout, fit-elle avec un geste d'ennui. Des questions d'intérêt.

—D'intérêt?

—Oui; il a fait de mauvaises affaires, à ce qu'il paraît; il a quelque chose à payer, et l'on veut de l'argent tout de suite.

—Qui?

—Je n'en sais rien. Bah! c'est toujours comme cela, et puis tout s'arrange.

—Ce n'est donc pas la première fois? fis-je avec un mouvement d'effroi.

Suzanne me regarda de l'air de quelqu'un qui se reproche d'en avoir trop dit.

—C'est déjà arrivé une ou deux fois, dit-elle avec hésitation, pour des vétilles. Ce n'est pas la peine d'en parler.

—Ecoute, lui dis-je alors, la chose est fort grave; si mon gendre a des embarras d'argent, c'est déjà un point assez important pour que j'en sois informé; mais s'il te fait souffrir de ses accès de mauvaise humeur, c'est encore plus sérieux.

Suzanne baissa la tête et ne répondit pas; ses doigts tortillaient nerveusement le coin de la nappe. Au bout d'un instant, elle leva les yeux, et son visage changea d'expression:

—Mon Dieu! père, s'écria-t-elle, que tu es pâle! Voyons, ne te tourmente pas comme cela.

Il a mauvais caractère, c'est bien certain; mais en n'y faisant pas attention, je viens bien à bout de me débarrasser de lui! Cher père, ajouta-t-elle en venant à moi, je suis heureuse, —elle avait noué ses bras autour de mon cou, —rien ne me manque, je fais ce que je veux.

—Tu as envie de faire des visites? interrompis-je en la serrant dans mes bras.

Elle rougit, sourit, hésita et finit par répondre:

Non mais tu as bien vu que c'est sa mauvaise humeur qui est cause de tout cela; il ne veut pas que je te raconte. Mais sois tranquille, tout est très-bien, je suis heureuse.

Elle me câlinait, et posait en souriant sa tête sur mon épaule; malgré le souci qui s'était emparé de moi, je ne pus résister à la grâce de ses caresses, je souris aussi, et mon gendre en entrant nous trouva rayonnants. Son air grognon avait aussi disparu, il souriait avec la grâce parfaite du temps passé, et nous avions tous les trois l'air de nager dans la béatitude.

—J'ai réfléchi, ma chère, dit-il à Suzanne. Ces visites peuvent se remettre, si vous le désirez; allez avec votre père.

Suzanne disparut et revint en un clin d'oeil avec ses gants et son chapeau.

—J'espère, lui dit à demi-voix son mari au moment où nous

sortions, j'espère que vous me tiendrez compte de ma bonne grâce?

Elle ne répondit pas et se hâta de monter en voiture.

—Qu'est-ce que tout cela veut dire? demandai-je quand nous fûmes en route.

Elle sourit de son air embarrassé et ne répondit rien. Comme j'insistais:

—Tiens père, dit-elle, n'allons pas au théâtre; je n'ai pas envie d'entrer dans cette salle chaude où il y a des bougies en plein midi; il fait beau allons au bois de Boulogne.

Nous fûmes bientôt au bord du lac, absolument désert à cette saison et à cette heure de la journée.

A Continuer.

Imprimerie LA PATRIE

22, rue St. Gabriel

On imprime à cet établissement

AFFICHES, grandes et petites  
PROGRAMMES,  
CIRCULAIRES,

FACTURES,  
RECUS,  
BILLETS,  
MEMORANDUMS,  
Etc., Etc., Etc.

Punctualité, Bon marché,  
Dernier goût,

Entière satisfaction.

FARINE PREPAREE

POUR les PATISSERIES

Cette farine a reçu la récompense

D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR

A la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le Public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente ailleurs. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

Demandez-la et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Epiciers.

BRODIE & HARVIE

Coin des Rues Craig et Bleury.

6 Mars 1879. — a a

LA QUESTION DU JOUR.

M. Ernest Tremblay, ci-devant du "National" et maintenant rédacteur de LA PATRIE, a encore à la disposition du public quelques copies du pamphlet intitulé: LA QUESTION DU JOUR qu'il a publié pour démontrer que le gouvernement fédéral ne peut pas révoquer le lieutenant gouverneur de Québec. Le prix de la copie est de

15 cents,

plus trois cents pour couvrir les frais d'envoi.

S'adresser au No. 24 rue St. Gabriel.

HAMILTON & CIE.

105, RUE ST. JOSEPH.

Magasin de Marchandises Seches. Reçoivent tous les jours des nouveautés en attendant la protection. Ils sollicitent cependant le patronage de leurs amis en attendant et ils promettent la satisfaction la plus complète à ceux qui feront leurs emplettes chez eux.

Spécialité de Marchandises d'Étapes, telles que Draps, Casimire, Tweeds, Étoffes à Robes noires et de couleurs; Cotons, Indiennes, Alpagnes, etc. On sollicite respectueusement la clientèle des compatriotes.

Montréal, 12 Mars 1879.

CADIEUX & DEROME

LIBRAIRES-ÉDITEURS,

No. 207, RUE NOTRE-DAME No. 207

H. C. CADIEUX, L. J. A. DEROME,

Ci-devant employés de la Maison

J. B. ROLLAND & FILS,

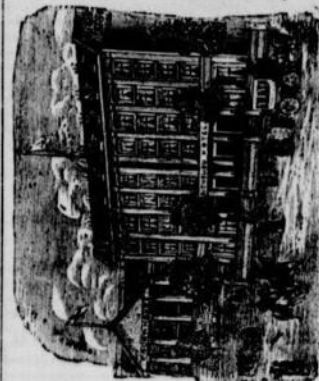
Spécialité de Livres et d'objets de Piété à grand marché. Littérature Religieuse

Morale. Papier-peint (Tapisserie)

dans tous les genres et pour tous les prix.

Hôtels.

HOTEL RICHELIEU,



COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. VINCENT,

Vis-à-vis le Palais de Justice.

MONTREAL.

Le propriétaire offre ses remerciements à ses compatriotes et à ses amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont donné, et à l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations tellement importantes à sa maison que l'HOTEL DU RICHELIEU peut maintenant rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal.

L. B. DUROCHER, Prop.

HOTEL DU CANADA

Rue St. Gabriel

Montreal



Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphe, Buvette.

PRIX :

DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR,

AIME BELIVEAU,

Propriétaire.

N.B.—On invite spécialement nos compatriotes d'états Unis à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.



Chemin de fer du Gouvernement Provincial.

Ponts des Chaudières et ses approches.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS adressées à Phon. H. G. Joly, commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics, et endossés " Soumissions pour le pont des Chaudières et ses approches " seront reçues au No. 16 rue St. Jacques, Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie du pont qui doit être jeté sur la rivière Ottawa, lequel pont aura onze piliers et quatre caissons, ainsi que des soumissions pour le terrassement et les excavations nécessaires pour joindre le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa en Occidental, dans la cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canadien Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des caissons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16 rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillés ne seront visibles que le ou après jeudi, 29 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un chèque de mille piastres, laquelle somme sera confisquée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignées dans sa soumission.

Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX. PETERSON,

Ingénieur du Gouvernement.

Montréal, 8 Mars 1879.

Chemin de fer de Québec, Montréal,

Ottawa et Occidental.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes intéressées que l'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics pour la Province de Québec, a retiré le dépôt du plan de location et du livre de renvoi du terrain requis pour le passage du dit chemin de fer, et pour l'emplacement de la gare et des usines, savoir: pour cette partie du dit chemin de fer s'étendant depuis Hochelaga jusqu'au chemin Papineau dans la Cité de Montréal, le dit plan fait et dressé par J. A. U. Brandy, arpenteur provincial, le premier décembre 1877, examiné et certifié par A. Lesage, Eucler, député Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec, le treize du même mois et déposé le dix-sept du même mois dans le bureau du Greffier de la Paix, pour le district de Montréal, et annoncé dans deux journaux du district de Montréal, savoir: dans "La Minerve" et dans la "Gazette" du 18 Décembre 1877. Le dit Honorable Commissaire donne de plus avis public que les procédures d'expropriation des divers terrains mentionnés et décrits aux dits plan et livre de renvoi, et ainsi commencent par le dépôt des dits plan et livre de renvoi, sont abandonnées et discontinuées à toutes fins de droit, et le présent avis est donné afin que les parties intéressées dans les dits terrains et les propriétaires d'iceux puissent jour et nuit des dits terrains à toutes fins quelconques, de même que si le dit dépôt des dits plan et livre de renvoi n'eût jamais été fait, annoncé et publié.

Montréal, 7 Mars 1878.

Par ordre de l'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics.

E. LEF. DE BELLEVEUILLE,

Procureur.

Chemins de Fer.



Chemin de Fer du Gouvernement.

DIVISION OUEST.

CHEMIN de FER Q.M.O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le et après LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelaga comme suit: Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M. Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelaga à 1.40 hrs. P.M. et 9.00 hrs. P.M. Train de St. Jérôme laissera la gare d'Hochelaga à 6.30 P.M. Le train de St. Jérôme à 7 A.M. Les trains laissent la station du Mile-End 10 minutes plus tard. Bureau général: 13 Place d'Armes.

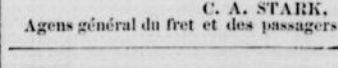
STARNES, LEVE & ALDEN.

Agents des billets.

Bureau: au-dessus du Meehan's Hall et 158 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.

CHS. A. SCOTT, Surintendant.

C. A. STARK, Agens général du fret et des passagers.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

AVIS.

Service regulier.—Vitesse et securite. De Montreal à Ottawa en quatre heures.—Rafraichissements à Galmet.

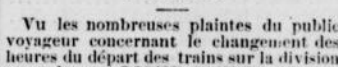
Vu les nombreuses plaintes du public voyageur concernant le changement des heures de départ des trains sur la division ouest de cette LIGNE COURTE ET POULVAIRE et pour le service plus régulier des malles, il a été décidé de

Repandre les anciennes heures de départ et d'arrivée.

LES TRAINS express et de la maille laisseront Hochelaga pour Hull à 9.30 hrs. A.M. et 5 hrs. P.M., arrivant à Hochelaga à 1.40 et 9.00 hrs. P.M.

Un train spécial laissera Hochelaga pour Ottawa à 6.30 hrs. P.M. et rencontrera à la jonction de St. Martin le train express de Québec arrivant à Hull à 11.00 P.M. Ce train laissera Hull à 11.30 A.M. et rencontrera à la jonction le train de Québec qui arrivera à Québec à 10.10 P.M.

Ottawa. C. A. SCOTT, Surintendant general.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

DIVISION EST.

A compter de LUNDI 17 Février

Les trains circuleront sur cette division comme suit:

Départ d'Hochelaga. Arrivée à Québec. Train express: 3 hrs. p.m. 10.10 hrs. p.m. mixte: 7.10 a.m. 5.50 hrs. p.m.

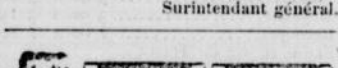
RETOUR.

Départ de Québec. Arrivée à Montréal. Train express: 12.00 p.m. 7.30 hrs. p.m. mixte: 6.15 p.m. 10.30 hrs. a.m.

Les convois partiront de la gare du Mile-End dix minutes après leur départ d'Hochelaga.

Billets en vente aux bureaux de MM. Starnes, Leve & Alden, No. 202 rue St. Jacques, au No. 158 rue Notre-Dame et aux gares d'Hochelaga et du Mile-End.

J. T. PRINCE, Agent proposé au transport des passagers.



Chemin de fer Q.M.O. et O.

AVIS.

est par le présent donné que le gouvernement de Québec s'adressera au Parlement du Canada, durant la présente session, afin d'être revêtu de tous les droits et pouvoirs possédés par la compagnie de chemin de fer Montréal, Ottawa et Occidental relativement à la construction d'un pont sur la rivière Ottawa à ou près de la cité d'Ottawa, et d'être autorisé à obtenir et posséder dans la province d'Ontario les terrains nécessaires aux fins du système de chemins de fer de la province de Québec.

PIERRE DENIS

PEINTRE D'ENSEIGNES,

38, Cote St. Lambert.

Enseignes, Décorations, Réparations de Magasins et de Bureaux, Blanchissage et tous les travaux de peinture.

58 COTE ST. LAMBERT.



Chemin de Fer Q.M.O. et O.

TEMPS DUR.

On vend le "Courrier français" à 10 CENTS

cette semaine chez FISHER, bureau de timbres postes, 125 rue St. François-Xavier.

JODOIN & CIE.,

Manufacturiers de

POELES, PELES, ETC.

Bureau et magasin

No. 200 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

Succursale

NO. 14 RUE ST. JEAN QUEBEC.